

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h 15, le 16 novembre 2006.

Sont présents et formant quorum:

Mme la mairesse Andrée P. Boucher, Québec, présidente  
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil  
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier,  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Ile-d'Orléans  
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec  
Mme la conseillère Ann Bourget, Québec  
M. le conseiller André Demers, Québec  
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec  
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec  
M. le conseiller Conrad Verret, Québec  
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis  
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis  
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis,  
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Est absente :

Mme la conseillère Denise Trudel, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par Mme Andrée P. Boucher, présidente du conseil.

### Demande de modification au projet d'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2006-70**

Il est proposé par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec :

De modifier le projet d'ordre du jour pour reporter le point 8. portant sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR Rive-Nord) – Engagement d'un conseiller, à la prochaine séance du conseil le 14 décembre 2006, pour décision au moment où sera considéré le budget 2007.

Pour : 2 Mme Andrée P. Boucher et M. Ralph Mercier de l'agglomération de Québec

Contre : 9 Mme Carole Bégin-Giroux, M. Patrick Paquet, Mme Ann Bourget, MM. André Demers, Conrad Verret et Marcel Corriveau de l'agglomération de Québec et MM. Michel Giroux, Henri Cloutier et Jean-Pierre Turcotte des MRC

La proposition ne recueille pas la majorité des voix exprimées de l'agglomération de Québec (5) et des MRC (2).

Rejetée

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution n° C-2006-71**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Ann Bourget, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance tel que proposé.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 21 septembre 2006

**Résolution n° C-2006-72**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 21 septembre 2006.

Adoptée

Titre métropolitain de transport en commun et virement de crédits

**Résolution n° C-2006-73**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De porter pour l'année 2006 la contribution de la Communauté métropolitaine de Québec à l'entente sur le titre métropolitain de transport en commun de 60 000 \$ à un montant n'excédant pas 75 000 \$, incluant les frais administratifs de correction et d'impression des titres et des vignettes.

D'autoriser au budget 2006 aux fins de cette contribution, le virement d'un montant n'excédant pas 15 000 \$ du surplus accumulé non affecté à la catégorie transport.

De porter la contribution de la CMQ à l'entente de 60 000 \$ à 80 000 \$ pour 2007 et à 85 000 \$ pour 2008 incluant les frais administratifs de correction et d'impression des titres et vignettes et de prévoir en conséquence les sommes nécessaires aux budgets des années 2007 et 2008.

Référence : Mémoire du 12 octobre 2006  
Certificat du  
Trésorier : CT-2006-241  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement de contrôle intérimaire n° 162-06 de la MRC de Bellechasse

**Résolution n° C-2006-74**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 162-06 de la MRC de Bellechasse relatif à l'implantation d'éoliennes pour les raisons mentionnées au mémoire du 31 octobre 2006 de l'aménagement du territoire.

Référence : Mémoire du 31 octobre 2006  
Responsable : Coordonnateur à aménagement du territoire

Adoptée

Avis de la CMQ à la CPTAQ (demande d'exclusion à la zone agricole dans la Ville de Québec)

**Résolution n° C-2006-75**

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à l'égard de la demande de la Ville de Québec portant le numéro 349161 d'exclusion des lots 1 043 463 et 1 194 237 de la zone agricole, pour les motifs mentionnés au mémoire du 10 novembre 2006 de l'aménagement du territoire, notamment parce que la Ferme laitière Martel ne fut pas incluse à la zone agricole lors du premier décret la créant en 1979.

D'informer la CPTAQ que la CMQ compte effectuer un exercice de réflexion sur la situation et l'avenir de l'agriculture intra-urbaine sur le territoire de la CMQ dans le cadre de l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

De mandater le comité consultatif agricole afin qu'il examine la situation et l'avenir de l'agriculture intra-urbaine sur le territoire de la CMQ dans le cadre de l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

Référence : Mémoire du 10 novembre 2006  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Adoption du règlement de contrôle intérimaire n° 2006-21 régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes

---

**Résolution n° C-2006-76**

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement de contrôle intérimaire n° 2006-21 régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes.

De mandater la commission Aménagement afin qu'elle continue la réflexion sur l'implantation d'éoliennes de petite, moyenne ou grande envergure dans les territoires municipaux et qu'elle fasse rapport au conseil sur cette question dans les prochains mois.

De demander à la Commission de soumettre au conseil un échéancier de travail pour ce mandat.

Référence : Mémoire du 10 novembre 2006  
Responsables : Secrétaire-trésorier et coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Atlas des milieux humides du territoire de la CMQ

**Résolution n° C-2006-77**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des documents « Atlas des milieux humides du territoire de la CMQ » et « Fiches administratives des milieux humides du territoire de la CMQ ».

Référence : Mémoire du 9 novembre 2006  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

**Résolution n° C-2006-78**

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 16 novembre 2006 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 24 août 2006.
- b) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif du 21 septembre 2006.
- c) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif du 10 octobre 2006.
- d) Lettre du 13 septembre 2006 de Mme Hélène Lapointe, adjointe au ministre des Transports et Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, accusant réception de la résolution E-2006-64 concernant la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec.
- e) Lettre du 27 septembre 2006 de Mme Isabelle Perras, directrice de cabinet du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, accusant réception de la résolution C-2006-66 concernant certaines mesures gouvernementales relatives aux régions ressources / régions centrales.
- f) Lettre du 29 septembre 2006 de Mme Julie Mac Murray, attachée politique du cabinet du premier ministre, accusant réception de la résolution C-2006-66 concernant certaines mesures gouvernementales relatives aux régions ressources / régions centrales.
- g) Lettre du 3 octobre 2006 de M. Rémi Guillemette, conseiller économique au cabinet du ministre des Finances, accusant réception de la résolution C-2006-66 concernant certaines mesures gouvernementales relatives aux régions ressources / régions centrales.

- h) Lettre du 4 octobre 2006 de Mme Lise Lessard, adjointe du ministre du Travail, accusant réception de la résolution C-2006-66 concernant certaines mesures gouvernementales relatives aux régions ressources / régions centrales.
- i) Lettre du 12 octobre 2006 de M. Denis Paquet, conseiller politique du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, accusant réception de la résolution C-2006-66 concernant certaines mesures gouvernementales relatives aux régions ressources / régions centrales.
- j) Lettre du 25 octobre de Mme Isabelle Perras, directrice de cabinet du ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation, accusant réception de la résolution C-2006-66 concernant certaines mesures gouvernementales relatives aux régions ressources / régions centrales.
- k) Note du 8 novembre de Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier de la CMQ, adressée aux membres du conseil de la CMQ, relative au potentiel fiscal 2007.

Adoptée

Les représentants de la Ville de Lévis, mesdames Danielle Roy Marinelli, Anne Ladouceur, messieurs Jean-Luc Daigle et Jean-Pierre Bazinet quittent la rencontre pour la considération du point suivant qui concerne essentiellement le Plan de gestion des matières résiduelles Rive-Nord. M. Jean-Claude Bouchard ne participe pas aux délibérations et au vote sur le point suivant pour les mêmes raisons.

#### PGMR – Engagement d'une conseillère au PGMR

##### **Résolution n° C-2006-79**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est résolu :

D'engager à contrat Mme Nathalie Fournier comme conseillère au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour une période temporaire de trois (3) ans, à raison de quatre (4) jours / semaine.

D'établir son traitement sur une base annuelle (à cinq (5) jours / semaine) à 50 274 \$ (échelle 2006 : 41 322 \$ - 74 418 \$), ses autres conditions de travail étant celles fixées par le comité exécutif en application de la résolution E-2004-85.

De lui octroyer à compter de son entrée en fonction les avantages sociaux accordés aux employés réguliers. En assurance invalidité long terme, les prestations sont limitées à une période maximale de cinq (5) ans.

Référence : Mémoire du 13 octobre 2006  
Certificat du  
Trésorier : CT-2006-243  
Responsable : Directeur général

Pour : 9 Mme Carole Bégin-Giroux, M. Patrick Paquet, Mme Ann Bourget, MM. André Demers, Conrad Verret et Marcel Corriveau de l'agglomération de Québec et MM. Michel Giroux, Henri Cloutier et Jean-Pierre Turcotte des MRC

Contre : 2 Mme Andrée P. Boucher et M. Ralph Mercier de l'agglomération de Québec

La proposition recueille la majorité des voix exprimées de l'agglomération de Québec (5) et des MRC (2).

Adoptée

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2006-80**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

---

PRÉSIDENTE

---

SECRETÁIRE